

COMPTE-RENDU
DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 août 2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois d'août, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jeannine VAN LANDEGHEM.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 22 août 2016

Etaient présents : Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Gilles BOUVRY, Nadia CALLOT, Charles HUYART, Béatrice NOUVEAU, Christian FOURNAGE, Véronique RUFIN, Marie-Claude MICHEL, Céline VERGEOT, Dominique DUCLOS, Sylviane HENNEQUIN, Pierre CARQUIN.

Absents excusés : Christelle LE TALLEC (Pouvoir Jeannine VAN LANDEGHEM)
Elie SMITH
Vanessa SZUBA
Guillaume GARDON (Pouvoir à Véronique RUFIN)
Jean-Paul GUILLON (Pouvoir à Sylviane HENNEQUIN)
Nathalie LAMERE-CRAPAT

Secrétaire de séance : Céline VERGEOT

La séance est ouverte à 20 heures 10.

Madame le Maire souhaite à l'ensemble des membres du Conseil Municipal une bonne rentrée.

Avant de rappeler l'ordre du jour, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de débattre de la dernière question à huis clos. Le Conseil Municipal valide cette proposition par 15 voix pour et 1 voix contre (P. CARQUIN).

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20/06/2016

Pierre CARQUIN ne prend pas part au vote, car il était absent à cette réunion.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, adopte le compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2016.

Création d'un poste d'apprenti

Les agents des écoles maternelles sont au nombre de deux, et rencontrent des difficultés étant donné les effectifs élevés.

Le fait qu'il y ait deux sites distincts engendre des problèmes d'effectifs.

Madame le Maire propose de créer un nouveau poste d'apprenti qui pourra être dédié aux écoles ou aux espaces verts.

Madame le Maire explique que la mission locale incite les collectivités à participer à la formation professionnelle des jeunes.

Le lycée de CREZANCY a créé une nouvelle section pour les CAP petite enfance.

Concernant les niveaux CAP, l'apprentissage s'effectuera en alternance avec une semaine d'école et trois semaines de stage par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de créer un deuxième poste d'apprenti.

Convention d'occupation d'un local communal – Fixation du montant du loyer

Un entrepreneur domicilié à NOGENT L'ARTAUD nous a demandé s'il était possible de louer un local à la Commune.

Madame le Maire propose de lui louer un garage inoccupé depuis des années qui se situe dans l'enceinte du Réveil Nogentais.

Un garage d'une contenance d'environ 20 m².

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'année dernière, un local d'environ 25 m² plus un terrain avait été loué pour un montant de 300,00 € par an. Elle propose donc un montant de 200,00 € annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 1 abstention (P. CARQUIN) autorise Madame le Maire à signer la convention

USEDA : Extension de l'éclairage public – Chérost/La Genestre – Lotissement les Houches

Des administrés nous ont signalé un manque d'éclairage à deux endroits dans la Commune :
Notamment entre le Hameau de Chérost et le Hameau de la Genestre, ainsi qu'en haut de la rue de la Grand'Montagne.

L'USEDA prévoit la mise en place concernant l'éclairage public de nouveaux équipements suivants :

- 3 mâts
- 3 lanternes.

Le coût total des travaux s'élève à 11.536,24 € HT.

Sur le coût total des travaux, la contribution de la Commune est de 9.016,67 € HT.

La participation de l'USEDA s'élève à 2.519,57 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le lancement des travaux.

Sylviane HENNEQUIN signale qu'à l'entrée du Hameau de la Férotterie, il existe également un point noir.

Madame le Maire en parlera au prochain rendez-vous avec l'USEDA, afin que les travaux soient programmés l'année prochaine.

Convention de prêt de personnel avec la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne (ALSH)

Cette année, la Communauté de Communes de CHARLY SUR MARNE a organisé l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement sur le territoire de notre Commune.

Le personnel communal ainsi que les locaux ont été mis à la disposition de la C4.

Trois agents communaux ont participé à l'organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

- 2 agents de ménages (2 heures par jour et par agent)
- 1 agent de cantine (6 heures par jour)

Au total, le coût des 3 agents pour le mois de juillet s'élève à 1.729,76 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de demander la somme de 1729,76 € à la Communauté de Communes de CHARLY SUR MARNE.

Sylviane HENNEQUIN souhaiterait savoir le nombre d'enfants nogentais qui a fréquenté l'ALSH. La question sera posée à la C4.

Encaissement de chèque

En 2012, la Commune avait subi une effraction dans l'école des Brelandiers.

Les auteurs avaient été retrouvés et jugés le 16 mai 2012 par le Tribunal pour Enfants. Ils ont été condamnés à régler les frais concernant les dégâts engendrés.

La somme de 1.321,20 € nous est proposée par l'assurance DAS SA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le montant proposé par l'assurance DAS SA.

Participation scolaire : Commune de Charly-sur-Marne

La Commune de CHARLY SUR MARNE nous a demandé de participer aux frais de fournitures scolaires pour un enfant domicilié à NOGENT L ARTAUD, bénéficiant du pôle déficience visuelle de Charly Sur Marne, pour l'année scolaire 2015/2016.

Le montant proposé est de 106,22 €.

Madame le Maire rappelle que l'année dernière, la Commune de CHARLY SUR MARNE avait réclamé la somme de 500,00 € pour un enfant scolarisé en CLIS à Charly. Ce montant semblait élevé, c'est pourquoi le Conseil Municipal avait refusé de voter. Un courrier avait donc été transmis à Monsieur le Préfet. Aucune réponse ne nous est parvenue à ce jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser cette participation.

Proposition d'acquisition d'un bien communal

Pour plus de confidentialité, Madame le Maire a proposé en début de séance de débattre de cette question à huis clos.

Le huis clos est levé à 21 h 50.

D.I.A. (déclarations d'intention d'aliéner)

31 Résidence les Marronniers	AC 167	236 m ²
37 rue des Tulipes	AD 80	401 m ²
9 rue des Tiers Pots	AA 211	7 a 77 ca
5286 rue de la Champaille	AE 309	808 m ²
5 rue des Vignes	AC 101	3 a 82 ca
6 rue de la Grand'Montagne	AE 272	210 M ²
2 bis, rue du Crochet	AD 115	9 a 0 ca
53, Grande Rue	AB 280	424 m ²
La Marechalerie	AH 11	2 a 83 ca
La Férotterie	AH 12	1 a 57 ca
Faubourg d'en Bas	AB 254	20 M ²

Informations diverses

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes a envisagé l'implantation de containers semi-enterrés pour la Résidence Les Marronniers. Une enquête a été lancée durant la période estivale, auprès des habitants.

Les résultats de cette enquête se sont révélés négatifs. Ni les habitants de la résidence Les Marronniers, ni ceux de la Résidence la Nogentaise ne semblent d'accord avec ce projet.

Les difficultés rencontrées par le camion de poubelles par rapport à la configuration du lotissement et les problèmes de stationnement restent inchangés. Il faudra trouver une autre solution.

Le Conseil Départemental ne financera plus les transports piscine des élèves. La Communauté de Communes a donc proposé de mettre en place un MAPA, en associant les communes intéressées.

Le Conseil Départemental ne participera plus non plus au financement de la cantine pour les personnes des Hameaux. Pour compenser, Il met en place une aide aux familles (par rapport au quotient familial) d'un montant de 1 € ou 0.80 € par repas.

Le Conseil municipal doit donc réfléchir au tarif des repas pour les hameaux, pour les modalités d'alignement du prix.

Concernant la foire aux oignons, Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'elle a reçu une circulaire de l'Etat « Guide de procédures à l'attention des Maires dans le cadre de l'organisation de grands rassemblements de personnes dans leur Commune ». Ce guide a été transmis à la Présidente de Nog'en Fêtes.

Pour toute manifestation, des contraintes de sécurité énormes sont à prendre en compte.

Madame le Maire souhaite harmoniser la décision avec la Commune de CHEZY SUR MARNE, avec laquelle elle a déjà pris contact.

Plus d'informations seront données à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Par délibération en date du 9 novembre 2015, le Conseil Municipal avait décidé de lancer une procédure d'appropriation d'un bien vacant sans maître, pour une parcelle située Résidence La Croix Bourdon. Madame le Maire souhaiterait savoir ce que les habitants de la Résidence aimeraient y voir installer. L'avis de Monsieur CARQUIN est sollicité, en sa qualité de résident.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle souhaiterait mettre en place un règlement d'autorisation d'occupation du domaine public avant la fin de l'année. Celui-ci concernerait l'emprise au sol, mais également l'espace publicitaire.

Pierre CARQUIN souligne qu'il est pour la taxe locale sur la publicité extérieure.

Sylviane HENNEQUIN souhaite intervenir pour son pouvoir. Jean-Paul GUILLON demande s'il serait envisageable d'accueillir un « concert en Omois » pour l'année prochaine ?

Madame le Maire a aussi émis ce souhait en réunion du bureau municipal.

La séance est levée à 22 h 15.

Le Maire,

Jeannine VAN LANDEGHEM.